

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 02143

Numéro SIREN : 498 586 429

Nom ou dénomination : ... sur le gâteau, les ateliers culinaires de Jérôme Cellier

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 5383

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION RELATIF A LA  
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SUR LE GATEAU SARL EN SAS**

**SUR LE GATEAU SARL  
PARC DU ROY D'ESPAGNE  
13008 MARSEILLE  
498 586 429 RCS MARSEILLE**

**AUDIT LEGAL FINANCE GESTION EXPERTISE**

Société par Actions Simplifiée d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes au capital de 5 000 €  
828 645 317 RCS Aix en Provence - Code APE 6920 Z  
Membre du Conseil Régional de l'Ordre des Experts comptables de Marseille PACA et de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux comptes d'Aix en Provence - Bastia  
Siège social : 343, Chemin du petit Nice - 13320 Bouc Bel Air

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 26 janvier 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

1. De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
2. De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

#### Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2021, date d'arrêtés des derniers comptes annuels, a enregistré une hausse de 2 438 € par rapport à l'exercice précédent s'établissant à 3 535 € contre 1 097 € au titre de l'exercice précédent. Cette hausse de l'activité s'est effectuée dans un contexte de maîtrise des charges d'exploitation qui a permis de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire de 459 €. Par ailleurs, compte tenu de la faible incidence du résultat financier en l'absence d'endettement et de l'absence de résultat exceptionnel, le résultat net dégagé au titre du 31/12/2021 s'est inscrit en hausse de 2 681 € par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 459 € contribuant ainsi à augmenter le montant des capitaux propres de votre société de 21 265 € au 31/12/2020 à 21 724 € au 31/12/2021.
- La dernière situation a été établie en date du 31/12/2022 et a fait ressortir un résultat négatif de - 5 745 euros compte tenu de la constatation d'une charge d'amortissement des immobilisations non constatées au cours des exercices précédent qui ont impacté négativement le résultat d'exploitation de 721 €. Une charge d'amortissement concernant les exercices antérieurs a par ailleurs été constatée à hauteur de 5 077 euros entraînant un résultat net de - 5 745 euros au 31/12/2022. Cette perte constatée fin 2022 entraîne une diminution des capitaux propres de l'entité du même montant portant le montant de ces derniers à un montant de 15 797 euros.

### Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

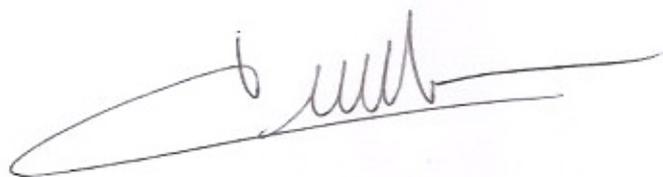
La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part en dehors de l'amortissement constaté au 31/12/2022 qui n'avait pas été comptabilisé sur l'exercice précédent. Cette charge d'amortissement n'a toutefois pas d'incidence significative sur le montant des capitaux propres.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit des associés ou de tiers.

Bouc Bel Air, le 13 mars 2023

**ALFIGEX**

Commissaire aux comptes  
Commissaire à la transformation



représenté par  
**Stéphane FERTELLE**